



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1753**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1753 intitulé :

Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O ainsi que l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 2 412 000 \$

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 8 avril 2019.

QUE le règlement a été approuvé le 9 mai 2019 conformément à la loi pour un montant de 2 412 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dixième (10^e) jour du mois de mai deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca